

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**LYCEE POLYVALENT JOLIOT CURIE**  
**DAMMMARIE LES LYS**  
**JEUDI 11 FEVRIER 2021**

Monsieur Christian BOUDA Proviseur de l'établissement souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration, fait circuler la feuille d'émargement et présente les excuses de Monsieur Gille BATAIL et de Monsieur Alain SAUSSAC les représentants de la collectivité territoriale, et de Madame Véronique CHAGNAT représentante de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Sur les 29 membres ayant voix délibérative, 18 sont présents. Le quorum (15) étant atteint, Monsieur le Proviseur déclare la séance ouverte à 17 h 5.

Monsieur le Proviseur rappelle l'ordre du jour :

**I.** Approbation par les membres du Conseil d'Administration du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du mardi 15 décembre 2020.

**II.** Question pédagogiques :

1) Présentation et vote de la répartition de la Dotation Horaire Globalisée et de la répartition des moyens par discipline, rentrée 2021/2022

**III.** Questions financières :

- 1) D.B.M.
- 2) Projet et sorties
- 3) Contrats / conventions

**IV.** Informations diverses :

**V.** Questions diverses :

L'ordre du jour est adopté. Madame Catherine LOHEAC Proviseure adjointe se propose pour assurer le secrétariat de séance.

**D) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU C.A. DU MARDI 15 DECEMBRE 2020 :**

Monsieur le Proviseur demande l'approbation par les membres du Conseil d'Administration du compte-rendu de la séance du mardi 15 décembre 2020.

Remarques ou modifications :

**Le compte-rendu du C.A. du mardi 15 décembre 2020 est soumis au vote :**  
**Nombre de votants : 18 POUR : 18 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00**  
**Le compte-rendu du C.A. du mardi 15 décembre 2020 est adopté.**  
**Préambule des personnels d'enseignement (en pièce jointe)**

**Arrivée de Monsieur Goubert Landry en distanciel peu après ce vote, ce qui porte le nombre voix délibératives à 19 pour les prochains votes.**

## **II) QUESTION PEDAGOGIQUES :**

### **Répartition des moyens par discipline, rentrée 2021/2022 :**

En préambule Monsieur le Proviseur rappelle que la D.H.G. ne peut être discutée et que le vote du Conseil d'Administration ne porte pas sur la dotation octroyée par Monsieur le Recteur, mais sur la proposition de répartition des moyens présentée par le Chef d'Etablissement et des éventuelles fermetures ou créations de postes.

Monsieur le Proviseur précise que tous les membres du Conseil d'Administration ont été destinataires des documents nécessaires à l'étude de la proposition et que le Conseil Pédagogique a été réuni le vendredi 5 février 2021 afin de présenter les choix qui ont été faits en ce qui concerne l'utilisation des moyens alloués dans le respect des horaires obligatoires.

Ce Conseil d'Administration a été précédé d'une commission permanente le lundi 8 février 2021.

La dotation 2021/2022 prend en compte les horaires obligatoires et la mise en place de projets spécifiques dans le cadre de l'autonomie de l'établissement.

La D.H.G. de la section générale et technologique est de 1454,40 heures dont 1227,44 HP et 207,96 HSA et 19 IMP.  
(Rappel DHG 2020/2021 : 1476,53 heures dont 1270,41 HP et 206,12 HSA et 19 IMP).

La D.H.G. de la section professionnelle est de 1308,90 heures dont 1083,01 HP et 201,89 H.S.A. et 24 IMP Taux d'HSA :  
(Rappel DHG 2020/2021 : 1314,88 heures dont 1134,23 HP et 133,80 H.S.A. et 24 IMP).

**Madame la Provisure adjointe en charge des sections générales et technologiques présente la répartition de la DHG**

### **RAPPORT SUR LA DHG 2021**

#### **POUR LA SEGT 0771027Y**

#### **Les structures :**

1086 élèves pour 34 divisions dont :

-10 classes de secondes GT à 35 (inchangé)

-10 classes de première avec 6 classes de première générale pour un effectif prévu de 210 élèves (au lieu de 213 l'an dernier), 2 classes de STMG pour un effectif prévu de 60 élèves

(au lieu de 64 l'an dernier), 2 classes de STI2D pour un effectif prévu de 33 élèves (au lieu de 44 l'an dernier).

-10 classes de terminale avec 6 classes de terminale générale pour un effectif prévu de 210 élèves (laisse seulement 8 places pour les doublants), 2 classes de STMG pour un effectif prévu de 66 élèves (18 Gestion et finance, 24 Mercatique Marketing, 24RH et Com), 2 classes de STI2D pour un effectif prévu de 33 élèves (*nous avons actuellement 34 élèves en première*) (au lieu d'un effectif prévu de 41 l'an dernier)

En STS, 2 classes de BTS-CI à 35, 2 classes de BTS-TC à 24 (inchangé).

Au total l'effectif prévu pour les sections générales et technologiques est de 1038 élèves.

Il y a moins d'élèves attendus en STI2D et plus d'élèves attendus en STMG.

Perte d'une classe de première G.

### **La dotation :**

Sur le lycée général et technologique (0771027Y), la dotation horaire globale est constituée de 1224.87heures postes+207.53 HSA+19 IMP.

Le ratio HSA+IMP sur dotation globale est donc de 18.4% (**15,05%** l'an dernier).

Le calcul du rapport du nombre d'heures sur nombre d'élèves (H/E) est en baisse 1.32 pour 1,36 en 2020. Ce rapport est important car la DHG est calculée selon le nombre d'élèves et de divisions, les capacités sont attribuées et elles définissent les moyens accordés à l'établissement. Ces moyens tiennent compte des horaires plancher à répartir pour chaque division et d'une marge d'autonomie qui doit servir à financer toutes les options (sauf la DNL qui est financée à raison de 2H par niveau), les dédoublements, les groupes, l'AP matière et l'AP PP.

### **La répartition des moyens :**

Les IMP défalquées, nous devons donc distribuer 1435.4 heures (contre 1476.53 heures en 2020) mais avec l'obligation de dégager une cartographie d'environ 5-6h qui doit permettre de financer les actions pédagogiques (soutien, surveillances, projets culturels, ateliers d'approfondissement, etc...) en cours d'année. L'objectif de ce TRM est d'abord de donner à chaque élève ce qui lu est dû (les horaires planchers) et ensuite de « dépenser le reliquat » sur des dédoublements ou des AP qui seront les plus profitables aux élèves.

- La répartition va évoluer jusqu'en juillet car nous devons prendre en compte les inscriptions et les choix des élèves. Les structures évolueront, la DHG et sa ventilation également.
- Beaucoup d'incertitudes sur le nombre de groupes de spécialité et de groupes d'option qui va évoluer en fonction des vœux des montants de seconde et de première.

**Niveau seconde** : les contraintes de salles de sciences et les contraintes d'équipement en matériels obligent à maintenir les dédoublements nécessaires aux TP de physique/SVT et SNT, groupes à effectifs réduits.

Les évaluations diagnostics du début d'année montrent une carence en français il y a nécessité de conserver un dédoublement en français.

De même, les choix d'orientation se doivent d'être plus travaillés et les élèves doivent être de plus en plus accompagnés dans leurs démarches, nous proposons 0.5H d'AP PP année seulement sur le niveau seconde qu'il ne nous est pas possible de financer dans la DHG.

Le latin attire encore les bons élèves et reste une option intéressante pour les points bonus au bac, l'art plastique est un enseignement de spécialité proposé au lycée, c'est une raison suffisante pour le conserver en option facultative de seconde uniquement dans la classe 2 GT arts ; l'EPS est très populaire dans les collèges de secteur et au-delà et l'italien LVC est encore la seule façon de pérenniser l'enseignement de l'italien au lycée, si important pour le rayonnement de l'établissement. La section européenne est financée à raison de 2H par niveau.

**Niveau première** : Si nous proposons 1 heure dédoublée en français, il faudra revoir à la baisse d'autres dédoublements. Rappel horaire plancher du français en première : 4H élèves, nous proposons jusqu'à présent 3H classe entière plus 1H dédoublée soit 5H prof (sans compter l'AP), il n'est pas certain que nous puissions maintenir ce dédoublement.

En ce qui concerne les enseignements de spécialité, dotation volume horaire :

DHG 6 x 12=72 H consommation prévisionnelle avec ci-dessous => 92 H

- 4 groupes de maths à 35 (pas d'AP spé possible)
- 3 groupes de SES à 35
- 3 groupes HG géopolitique à 35
- 2 groupes de physique-chimie à 35
- 2 groupes LLCE anglais à 35
- 2 groupes de SVT à 35
- 2 groupes d'humanité-littérature-philo à 35
- 1 groupe de SI à 35
- 1 groupe de NSI à 24
- 1 groupe d'arts plastiques à 35

En première technologique nous conservons même organisation que cette année.

L'ouverture de l'option ARTS sur d'autres niveaux que la seconde ne se justifie pas du fait de la spécialité ARTS.

**niveau terminale** : La projection est difficile et va évoluer au cours des choix des élèves. DHG (6 x12) + 2 =74H consommation prévisionnelle avec ci-dessous => 104 H



- ✓ Nous devons tenir compte des temps partiels
- ✓ Nous devons évaluer la pérennité des créations de postes car s'il est facile de créer une chaire, c'est toujours très douloureux d'en supprimer.

**Les propositions :**

Philosophie	BMP 6H
Lettres modernes	BMP 18H
Allemand	BMP 9H
Anglais	BMP 18 + BMP 9H
Hist-Géo	BMP 18
PC	BMP 18
Maths	Csr 9 H
Si MECA	-18 H
Sii	BMP 12
Arts pla	BMP14 H
Eco Market	Bmp 18 H

**Madame la Provisoire adjointe en charge des sections professionnelles présente la répartition de la DHG de la SEP 0771364P**

**RAPPORT SUR LA DHG 2021**

**POUR LA SEP 0771364P**

**Les structures :**

On constate des modifications notables :

**1 changements d'intitulé de diplômes :**

\* le BAC pro MEI se transforme à la rentrée 2021 pour les classes de seconde en BAC pro Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC) pour une demi-division à 12.

\* le BAC GA se transforme en BAC PRO Assistance à la Gestion des Organisation et de leurs Activités (AGORA) en septembre 2021 : 2 divisions de première pour un effectif de 42 élèves. (24+18)

## 2 Changements structurels

\* Suppression d'une division de terminale GA. L'effectif pour les deux classes ( 24+18) restantes est porté à 42, ce qui ne permettra pas d'accueillir les redoublants et baisse le volume d'heures complémentaires in fine.

\* Création d'une division de terminale pro Métiers de l'accueil pour une capacité e 24 élèves.

### Capacité niveau troisième

24places en 3EME PREPA-METIERS

### Capacités niveaux seconde :

20 places en seconde UPE2A

48 places en seconde MELEC (2 divisions à 24)

12 places en seconde MSPC couplée avec la seconde EDPI

12 seconde EDPI couplée avec la seconde MSPC

24 places en seconde MICRO

36 places en seconde MS (2 divisions à 18)

24 places en seconde GATL (1 division)

24 places en seconde MRC (1 division)

### Capacités niveaux première :

48 places en première MELEC (2 divisions à 24)

12 places en première MEI couplée avec la 1EDPI

12 places en première EDPI couplée avec la 1MEI

24 places en première Micro

36 places en première MS (2 divisions à 18)

42places en première GA (2 divisions à 24 et 1 division 18)

### Capacités niveaux terminale :

48 places en terminale MELEC (2 divisions à 24)

12 places en terminale MEI (couplée avec la terminale EDPI)

12 places en terminale EDPI (couplée avec la terminale MEI)

24 places en terminale MICRO

36 places en terminale MS (2 divisions à 18)

42 places en terminale GA (1 division à 24 et une division à 18) Perte de 30 places.)

### Capacités niveau CAP

18 Places en première année de CAP

18 places en deuxième année de CAP

### La dotation

Sur le lycée professionnel (0771364P), la dotation horaire globale est de 1284.90h + 24 IMP (indemnité pour mission particulière).

On nous accorde 1083.01heures postes, 201.89 HSA (heures supplémentaires annualisées) et 24 IMP. Le ratio HSA+IMP sur dotation globale est donc de 17.40 % (contre 13.91% en 2019 et 17.25% en 2020).

Il est à noter que la dotation pour les BTS « passerelle » sera pourvue en mai.

### Cette dotation comporte des manques :

- Sur le dispositif UPE2A seules 21 heures sont attribuées, une demande de 7 h complémentaires pour le FLS, va être proposé au chef d'établissement pour validation et envoi au rectorat, cellule CASENAV.

- La dotation étant la même que celle de l'année dernière à une demi-heure près, une réclamation auprès de la DOS a été faite pour les 20 heures de chef d'œuvre à dispenser sur les classes de terminale.

### *Choix de répartition des heures de consolidation*

#### Niveau 2<sup>nde</sup> :

- Pour les divisions de 2<sup>nde</sup> : une heure et demie en Maths et une à deux heures en lettres histoire : Il a été tenu compte des enseignants en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) pour raisons sanitaires ( le distanciel a été sérieusement assuré mais il est insuffisamment formateur sur un public parfois fragile de LP) et de la spécificité de certaines divisions où la maîtrise de l'activité rédactionnelle est essentielle à la future projection professionnelle.

#### Niveau 1<sup>ères</sup> :

- pour toutes les divisions de 1<sup>ères</sup> : 1 heure en Maths et 2 heures en lettres histoire : il semble essentiel de bien maîtriser la langue pour accéder et comprendre toutes les autres notions.

#### Niveau Terminale :

L'accent a été mis sur les heures d'ETP (enseignement technique et professionnel) afin de favoriser l'insertion en milieu actif de ceux qui ne pourront et/ou ne veulent pas poursuivre leurs études.

#### Chef d'œuvre :

- 2 h attribuées à la matière pro sur le niveau 1<sup>ère</sup> et terminale

- 3 h attribuées à la matière pro pour le cycle CAP (3 h en 1<sup>ère</sup> année et 3 h en terminale)

#### Proposition d'utilisation de la marge d'autonomie : (environ 23 heures) :

- DNL Dublin : 4 h

- LV2 Italien : 4 h

- LV2 Allemand : 4 h

- dédoublements en 3ème prépa métiers : SVT : 1 h - Physique : 1 h - techno : 1 h

Il est prudent de garder 11 h 50 de tailleur de pierre.

En conclusion, la DHG bien qu'incomplète à ce jour est cohérente par rapport aux nombres de divisions. Ceci étant, le jeu des postes spécifiques risque de changer quelque peu les supports.

### **La répartition des moyens :**

Compte-tenu de la DHG réellement disponible, nous devons distribuer 1284.90 heures au maximum pour dégager une cartographie qui pourrait permettre de financer les actions pédagogiques (classe à projet, AP, dédoublements ponctuels en fonction des besoins des classes...)

Sur le TRM (tableau de répartition des moyens), nous avons mis en évidence et comparé la dotation de la DOS et les besoins calculés pour chaque filière division par division.

Nous devons « remonter » un TRM à l'équilibre d'ici le 12 février mais la ventilation de la dotation pourra évoluer jusqu'en juillet. Le véritable enjeu de cette remontée est la création ou la suppression de supports.

### Les supports :

A ce jour, nous avons 57 supports enseignants et l'enjeu principal de ce TRM est d'évaluer le nombre de renforts nécessaires pour dispenser les quelques 1284,90 heures hebdomadaires devant élèves.

Les propositions faites au conseil pédagogique tiennent compte des impératifs suivants :

Nous devons respecter le ratio heures postes / HSA

- ✓ Nous devons évaluer la capacité des équipes à absorber les heures supplémentaires
- ✓ Nous devons tenir compte des temps partiels
- ✓ Nous devons évaluer la pérennité des créations de postes car s'il est facile de créer une chaire, il est toujours difficile d'en supprimer.

Nous proposons néanmoins la création d'une chaire :

- ✓ Création d'une chaire en métiers de l'accueil

Discipline	Quotité	Type de support
Lettres-Espagnol	6 h	BMP de 6 h
Prévention et sécurité	18 h	BMP de 18 h
Biotechnologie	15 h	BMP de 15 h
Lettres-Anglais	9 h	BMP de 9 h Suppression de deux postes : Mme Maumejean, Mme Pagan
Arts appliqués	9 h	BMP de 9 h
Lettres/histoire	18 h	BMP de 18 h
Eco-gestion : option commerce / vente/Accueil	18 h	1 création chaire MRC
Maths-sciences physiques	9 h	BMP 9 h

Pas de support stagiaire demandé cette année.

Au total, dans cette proposition de TRM, nous n'arrivons pas à respecter l'équilibre HP/HSA demandé par la DOS, ne pouvant contraindre les formateurs à prendre plus de 2 HSA par semaine. Une discussion doit s'engager avec la DOS dans les prochaines semaines à ce sujet.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation souhaite intervenir pour faire la lecture de trois vœux (ci-dessous) à soumettre au vote des membres du Conseil d'Administration.

### **VŒU N°1: DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE NIVEAU EN LVC ET REVALORISATION DE LA LVC DANS LE CADRE DE LA REFORME DU BAC 2021**

Un décret du 3 novembre 2020 signé par le premier ministre et un arrêté émanant du directeur de la DGESCO, publiés au Journal Officiel du 5 novembre dernier, créent une attestation de niveau pour les candidats au Baccalauréat en LVA et en LVB à partir de la session 2021.

Aucune attestation du niveau du Cadre Européen Commun de Référence des Langues n'est prévue en revanche pour les candidats inscrits en LVC. Cette injustice est encore plus criante quand on sait que :

- conformément à ce qui est stipulé dans les nouveaux programmes, les élèves de LVC atteignent le niveau A2-B1 du CECRL, soit un niveau équivalent à celui visé en LVB, voire pour certains à celui de la LVA ;
- c'est le seul enseignement de spécialité de l'ancien Bac L à ne pas être proposé comme spécialité dans la nouvelle configuration de l'examen ;
- le poids de la LVC est maintenant moindre puisque l'épreuve ponctuelle en fin de Terminale a été supprimée tout comme le système de valorisation des options qui existait auparavant (exception faite des langues anciennes) ;
- c'est souvent la seule langue vivante réellement choisie par des élèves motivés et travailleurs, qui pendant trois ans ont un emploi du temps plus lourd mais un bagage culturel bien plus grand ;
- que nous vivons dans un monde où la connaissance de plusieurs langues et cultures est fondamental.

Nous voyons dans cet oubli la confirmation que ce qui prime dans cette réforme, c'est le souci de réaliser des économies sur le dos des élèves en leur garantissant le strict minimum et en supprimant les postes d'enseignants.

Nous demandons donc :

- Qu'une attestation de niveau soit délivrée aux candidats présentant la LVC au Bac,
- Que la LVC retrouve le statut de spécialité comme elle l'était jusqu'à présent,
- Que l'horaire soit garanti chaque année dans la DHG des établissements qui la proposent,
- Que les élèves des séries technologiques puissent suivre cet enseignement comme c'était le cas avant la réforme Châtel,
- Qu'un candidat puisse choisir plusieurs options facultatives (et pas uniquement ceux qui suivent les langues anciennes ou inscrits en SELO et en section internationale).

Les élus représentants des enseignants.

### Vœu N°2 : DHG RENTREE 2021

Les enseignants du lycée Joliot-Curie dénoncent :

- L'orientation prise par le gouvernement en matière d'éducation et sa volonté de supprimer à court terme 2600 postes d'enseignants. Sa volonté de faire des économies dans le service public d'Education se traduisant déjà par l'augmentation significative des effectifs des élèves par classe, et aussi par l'attribution obligatoire et incompréhensible d'une charge de travail supplémentaire : L'obligation d'absorber un taux d'heures supplémentaires incompressible de 18,5 % et 20,8 %
- La fermeture d'une classe de première générale en SEGTE quand on sait que dans le même temps notre ministre affirme haut et fort que les classes à petit effectif permettent aux élèves d'être dans de bien meilleures conditions d'apprentissage.
  - Dans le contexte de la réforme du Baccalauréat, en SEGTE, une DHG qui demande aux équipes de choisir entre qualité et quantité : le volume complémentaire alloué par division est insuffisant puisqu'il devrait permettre d'assurer :
    - Un dédoublement évident pour une maîtrise correcte et souhaitée des langues vivantes
    - Un dédoublement nécessaire pour les activités de TP de sciences physiques et d'enseignement professionnel
    - Un dédoublement obligatoire pour enseigner les TIC dans les salles équipées de poste informatique
  - La décision du rectorat d'accorder le volume complémentaire prévu à la DHG uniquement sur l'effectif actuel des classes, et non sur l'effectif prévisionnel de rentrée. Cette décision impacte

forcément la création ou la suppression des postes définitifs qui sont votés lors de la présentation du TRM de février.

- Les dédoublements (fondamentaux dans plusieurs disciplines),
- Les groupes de spécialité supplémentaires (si les heures allouées ne sont pas en adéquation avec les vœux des élèves),
- L'accompagnement personnalisé,
- L'accompagnement au choix de l'orientation,
- Les heures de vie de classe,
- Les différentes options facultatives attractives pour les élèves et prises sur Parcoursup.

- Or, les enseignants du lycée Joliot-Curie refusent de souscrire à une mise en opposition imposée entre richesse de formation et attractivité d'un côté et heures à effectifs réduits et donc conditions de travail idéales pour élèves et profs de l'autre.

- Ils refusent également une mise en concurrence des matières, des élèves et des personnels ou des établissements, concurrence contraire à l'idée qu'ils se font de l'égalité des chances offerte à tous dans une République soucieuse de donner à ses enfants – futurs citoyens – la meilleure formation possible.

C'est pourquoi nous demandons dès à présent des garanties pour **obtenir une dotation en surcoût afin de pouvoir continuer à assurer :**

- **Les enseignements optionnels retenus par l'établissement en classe de Seconde, de Première et de Terminale,**
- **L'accompagnement personnalisé,**
- **L'accompagnement au choix de l'orientation et les heures de vie de classe,**
- **Les groupes de spécialité à effectifs réduits, qui figurent dans les grilles horaires en vigueur.**

Parallèlement, nous demandons à ce que **le volume complémentaire soit abondé et réservé exclusivement aux dédoublements.**

### **VOEU N°3 : REFORME DU LYCEE**

Le 21 janvier, le ministre de l'Éducation Nationale a fini par annoncer la **suppression des épreuves de spécialité du Baccalauréat**, que les élèves de Terminales générale et technologique devaient passer à partir du 15 mars. Nous avons accueilli cette annonce avec soulagement, car l'épidémie de coronavirus et ses conséquences rendaient impossible une préparation correcte et sereine des élèves. De plus, avant même la pandémie, et dès la présentation de la réforme du Baccalauréat, en 2018, nous avions alerté sur le caractère prématuré de ces épreuves, amputant l'année de Terminale et soumettant les élèves et les professeurs à un rythme intenable.

Nous déplorons que le ministre ait tant tardé à prendre cette décision, après avoir tenté de sauver jusqu'au bout ces épreuves emblématiques de sa réforme. En entendant raison plus tôt, il aurait pu nous épargner, ainsi qu'à nos élèves, plusieurs mois de stress, d'incertitudes et de course derrière les programmes. Par ailleurs, pour remplacer ces épreuves de spécialité, le ministère a opté pour une généralisation du « contrôle continu », comme il l'avait fait précédemment pour les « épreuves communes » dans les matières du tronc commun. Compte tenu des épreuves déjà annulées l'an dernier quand nos élèves étaient en Première, **leurs résultats au Baccalauréat 2021 dépendront principalement de leurs bulletins scolaires.**

Une seule épreuve terminale, nationale et anonyme subsiste, celle de philosophie, qui représente 4 % du résultat final dans la voie technologique, et 8 % dans la voie générale.

**Cette situation a plusieurs conséquences néfastes :**

- Elle renforce de façon inédite le caractère local du diplôme, sa valeur dépendant de l'établissement dont sont issus les élèves, et de sa réputation ;
- Elle risque de provoquer de fortes inégalités de traitement entre les candidats, en faisant reposer l'obtention du diplôme sur les pratiques d'évaluation et de notation, qui varient selon les établissements et les professeurs ;
- Elle place les élèves et les professeurs sous la pression permanente de l'examen, puisque le moindre devoir noté va peser sur la réussite au Bac ;
- Elle risque de susciter des tensions autour de la notation entre les professeurs, les élèves et les familles, sans oublier les équipes de direction et les autorités académiques, soucieuses de contrôler les taux de réussite à l'examen.

**C'est pourquoi nous continuons d'exiger :**

- l'organisation d'épreuves nationales, terminales et anonymes au mois de juin, selon des modalités adaptées à la situation sanitaire ;
- l'aménagement des programmes et des épreuves, en concertation avec la communauté éducative ;
- la suppression du "Grand oral", épreuve mal pensée, aux attendus vagues et discriminants, encore plus difficile à mettre en œuvre dans le contexte actuel. Ces décisions doivent être annoncées au plus vite, pour permettre aux élèves de se projeter et à leurs professeurs d'adapter leurs enseignements en conséquence.

Les vœux des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation sont soumis au vote :

Monsieur le Proviseur précise qu'il y aura 3 refus de vote.

**Le vœux n° 1 : délivrance d'une attestation de niveau en LVC et revalorisation de la LVC dans le cadre de la réforme du Bac 2021 est soumis au vote :  
3 refus de vote Nombre de votants : 16 POUR : 16 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00  
Le vœux n° 1 : délivrance d'une attestation de niveau en LVC et revalorisation de la LVC dans le cadre de la réforme du Bac 2021 est accepté.**

**Le vœu N°2 : DHG rentrée 2021 est soumise au vote :  
3 refus de vote Nombre de votants : 16 POUR : 00 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00  
Le vœu N°2 : DHG rentrée 2021 est accepté.**

**Le vœu N° 3 : Réforme du lycée est soumise au vote :  
3 refus de vote Nombre de votants : 16 POUR : 13 CONTRE : 00 ABSTENTION : 3  
Le vœu N° 3 : réforme du lycée est acceptée.**

Intervention de Monsieur le DDFPT faisant part de son inquiétude au sujet de l'avenir de la spécialité sciences de l'ingénieur, suite à l'aménagement du TRM qui a dû être fait. Il lui est expliqué que le choix de réduire les heures d'enseignement sur la spécialité SI s'est imposé compte tenu du faible effectif des classes de terminale dans cette spécialité.

Après débat sur la présentation de la répartition de la DHG, Monsieur le Proviseur demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur cette proposition de répartition de la D.G.H. (T.R.M.D.).

**La répartition horaire de la D.H.G. 2021/2022 (T.R.M.D.) est soumise au vote :**  
**Nombre de votants : 19 POUR : 8 CONTRE : 7 ABSTENTION : 4**  
**La répartition horaire de la D.H.G. 2021/2022 (T.R.M.D.) est acceptée.**

### III) QUESTIONS FINANCIERES :

#### 1) **Décision budgétaire modificative :**

Madame la Gestionnaire présente la décision budgétaire modificative pour vote :

Virement de 1336 € du service activités pédagogiques vers le service opérations en capital.

Monsieur le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la DBM :

**La DBM est soumise au vote :**  
**Nombre de votants : 19 POUR : 19 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00**  
**La DBM est adoptée.**

#### 2) **Projet et sorties :**

**Pas de sortie ni de projet. Un projet a été déposé hier, mais Monsieur le Proviseur a préféré le reporter au prochain, C.A., afin de prendre le temps de l'étudier.**

#### 3) **Conventions / contrats :**

Madame la Gestionnaire présente les conventions :

Monsieur le Proviseur demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer concernant les conventions présentées :

- Adhésion au Groupement de Commandes « Evacuation des sources radioactives des lycées de Seine et Marne ».

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun des adhérents de faire procéder à l'évacuation des sources radioactives identifiées par le CEA, candidat retenu par la Région Ile de France. Il est financé par une subvention de la Région, gérée par l'établissement coordonnateur : le Lycée Thibaut de Champagne, établissement siège du groupement de services

Monsieur le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la convention :

**La convention avec le groupement de commande : évacuation des sources radioactives est soumise à l'avis du conseil d'administration**  
**Nombre de votants : 19 POUR : 19 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00**  
**La convention avec le groupement de commande : évacuation des sources radioactives a reçu un avis favorable du conseil d'administration**

- Convention avec l'association entreprendre pour apprendre :

Cette association propose aux BTS passerelle le projet de monter un mini entreprise. Le coût de ce projet

est de 250 €.

Monsieur le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la convention :

**La convention avec l'association « entreprendre pour apprendre » est soumise à l'avis du conseil d'administration**  
**Nombre de votants : 19 POUR : 19 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00**  
**La convention avec l'association « entreprendre pour apprendre » a reçu un avis favorable du conseil d'administration**

- Avenant à la convention pour le projet voltaire :

Cet avenant supprime l'article relatif à la tacite reconduction de la convention. En effet, il n'est pas systématique que ce projet soit renouvelé tous les ans.

Monsieur le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'avenant à la convention :

**L'avenant à la convention avec le projet voltaire est soumis à l'avis du conseil d'administration**  
**Nombre de votants : 19 POUR : 19 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00**  
**L'avenant à la convention avec le projet voltaire a reçu un avis favorable du conseil d'administration**

- 6) Remises gracieuses :

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser la prise en charge financière de soldes débiteurs de moins de 8 euros pour un montant de 13.28 € pour les commensaux et 5.70 € pour les élèves. Malgré relances, les familles et les personnels ne sont pas venues payer. Cela représente un total de 18.98 €.

Monsieur le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la prise en charge des remises gracieuses :

**Les remises gracieuses sont soumises à l'avis du conseil d'administration :**  
**Nombre de votants : 19 POUR : 19 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00**  
**Les remises gracieuses ont reçu un avis favorable du conseil d'administration**

## V QUESTIONS DIVERSES :

Questions des personnels d'enseignement et d'éducation :

- 1- Photocopies** : Les deux photocopieurs de la salle de reprographie semblent donner des signes de fatigue (plusieurs pannes ces derniers temps, empêchant les enseignants de travailler correctement). Nous rappelons que nous avons une consommation de photocopies nécessaire, particulièrement en ce moment avec la mise en place de l'enseignement en hybride. Nous rappelons également que nous avons alerté depuis longtemps sur le risque de voir les photocopieurs se fatiguer plus vite depuis la

suppression du service de reprographie et du poste de Mme Garcia. Aussi, nous réitérons notre demande d'acheter un troisième photocopieur. Cette situation devient très difficile à gérer dans notre travail quotidien, surtout en cette période d'évaluations et de conseils de classe.

Réponse du Proviseur :

«- Je vous rappelle que le poste de Mme Garcia, n'existait pas, c'est un confort que nous avons dans l'établissement car les postes spécifiquement « reprographie » n'existent pas à la Région. Les photocopies rentrent dans le cadre de la pédagogiques qui relèvent de l'état et non de la région. Le budget photocopie explose, Il faudra certainement passer à un quota par enseignant ou par discipline. »

**2- Conseils de classe :** Le calendrier des conseils de classe du second trimestre en SEGT étonne de nombreux collègues, la période leur semble courte et ils manquent d'évaluations, notamment du fait de l'enseignement hybride. Serait-il possible de décaler les conseils pour laisser un peu plus de temps aux enseignants pour évaluer le second trimestre ?

Réponse du Proviseur :

« -Je suis surpris par cette demande, qui aurait pu être faite plus tôt puisque vous aviez les dates des périodes des conseils de classes sur l'organisation pédagogique de l'année scolaire, tableau ci-dessous » :

**C) Conseils de classes :** (Pronote bloqué 48 heures avant la date du conseil)

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> prépa métiers, CAP, seconde SEP et SEGT et Terminale SEGT et UPEAA

Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre
A partir du mardi 1 <sup>er</sup> décembre 2020 CAP et 3 <sup>ème</sup> Prépa Métiers et UPEAA : Les bulletins seront remis en mains propres pour tous les élèves (participation de l'ensemble de l'équipe pédagogique)	<b>Du lundi 8 mars 2021 au vendredi 19 mars 2021</b>	Les dates des conseils de classe du troisième trimestre dépendront du planning qui sera arrêté par les services du Rectorat et de l'Inspection Académique

Pour les élèves de premières, Terminales pro, première GT et classes de BTS

Classes	Premier semestre	Deuxième semestre
Première professionnelle Première G.T.	Du Lundi 18 janvier 2021 au vendredi 29 janvier 2021	Du mardi 1 <sup>er</sup> au vendredi 11 juin 2021
Terminale professionnelle	Du Lundi 18 janvier 2021 au vendredi 29 janvier 2021	Du mardi 1 <sup>er</sup> au vendredi 11 juin 2021

**3- Tri des papiers :** Le tri du papier a-t-il toujours lieu au lycée ? En effet, la salle des profs croule sous les cartons de papier à recycler, monopolisant plusieurs tables. Si le tri a toujours lieu, est-il possible de venir prendre ce papier ?

Réponse du Proviseur :

« Oui cela est toujours d'actualité, mais avec les travaux nous n'avons plus l'espace nécessaire pour stocker les containers. Il va donc falloir attendre un peu. »

Intervention de Madame la gestionnaire pour indiquer que le papier sera évacué courant de semaine prochaine.

**4- Communication :** Les professeurs principaux et les élèves ne sont pas en copie des mails envoyés aux parents concernant l'orientation et les choix de spécialités, cela crée de la confusion d'autant plus que beaucoup de parents ne consultent pas leur ENT. Serait-il possible de mettre systématiquement les PP et les élèves dans la liste des destinataires ? En effet, les PP de seconde ainsi que les élèves n'ont pas été informés de la procédure de choix des spécialités pour l'an prochain (utilisation de téléservice orientation), les enseignants ne peuvent donc pas aider leurs élèves et la date limite de saisie des choix semble approcher.

Réponse du Proviseur :

*« Je ne pense pas que cela puisse poser problème aux personnes en charge de ces messages. Un mail de rappel urgent sera envoyé dès demain matin, 12/02/2021 aux parents, aux élèves et aux professeurs principaux. »*

**5- Sonnerie :** Serait-il possible de changer la sonnerie (nous sommes prêts à faire des suggestions) ?

Réponse du Proviseur :

*« -Oui bien sûr, si vous me faites des propositions de MP3 rapidement, je peux le faire durant ces congés d'hiver. »*

**6- Sectorisation et promotion du lycée :** Qu'en est-il de l'envoi d'un document dans les 4 collèges de secteur présentant aux parents les choix qui leur sont proposés à Joliot ? Cela concerne surtout le collège de Perthes qui bénéficie maintenant de la double sectorisation. Comment pourrions-nous éviter la fuite de ces élèves vers nos concurrents du lycée Couperin ?

Réponse du Proviseur :

*« -Pour le moment rien n'a été donné aux collègues, et nous alimentons le site du lycée au fur et à mesure que les enseignants me donnent des documents et / ou des vidéos. »*

**Questions des parents d'élèves :**

### **EXAMENS DE BACCALAURÉAT**

- Les coefficients des Enseignements de Spécialité restent-ils identiques pour le contrôle continu, malgré les très nombreuses disparités dont nous sommes tous conscients ?

Réponse du Proviseur :

*« -Pas de changement pour le moment »*

- Qu'en est-il des notations en EPS avec le nouveau protocole mis en place ? Les élèves seront-ils notés au 2<sup>ème</sup> trimestre sur de la randonnée ?

Réponse du Proviseur :

*« -En GT les élèves ne seront pas notés sur la randonnée, et les STI2D seront notés sur les activités en présentiel »*

- Pour les élèves ayant choisi « option sport », peuvent-ils prétendre à une note ce trimestre ? semestre ? Bac ?

Réponse du Proviseur :

« -La partie orale sera notée.

La pratique ne sera pas notée. »

- L'épreuve du Grand Oral est-elle maintenue ? Les élèves sont-ils censés préparer un jour cette épreuve dont le coefficient n'est pas des moindres ? Dans quelles conditions les enseignants comptent-ils préparer leurs élèves au vu de la complexité du protocole sanitaire ? Les familles dénoncent le manque d'information et l'absence de préparation.

Réponse du Proviseur :

« -Pour le moment le grand oral est maintenu, et nous n'avons pas de demande des enseignants pour la préparation. »

## **DISPARITÉS DU CONTRÔLE CONTINU ET DU DÉDOUBLEMENT**

Indéniablement, nous sommes tous témoins d'une flagrante disparité, au vu non seulement de la mise en place du dédoublement, mais aussi du contrôle continu, même si les équipes pédagogiques réinventent leur métier au fil de l'année.

Ces dysfonctionnements pénalisent avant tout les élèves et entraînent de fortes inégalités :

- non seulement au sein de l'établissement, d'une classe à l'autre voire au sein d'une même classe avec différents professeurs pour une même discipline
- d'un professeur à l'autre
- d'un lycée à un autre (moyens numériques & informatiques, process de dédoublement...)

Les groupes constitués au sein du lycée ne sont pas non plus « logés à la même enseigne » quant au nombre d'heures dispensées. Le même groupe a vu l'annulation d'heures suite à divers événements, comme agression d'un élève, coupure d'électricité, épreuves du bac blanc, grève ...

Au vu de ces différences, qu'en sera-t-il en cas de retour en classe entière ?

Réponse du Proviseur :

« -Pour le moment il n'est pas prévu de retour en classe entière. »

M. Blanquer a parlé de « cadre rigide » ou encore de « commission d'harmonisation ». Avez-vous à ce jour une idée de l'application de ces nouvelles directives ? Si commission il y a, concernera-t-elle tous les niveaux de classe, et sur quelle période ?

Réponse du Proviseur :

« -Je n'en ai aucune idée pour le moment »

## **MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Où en est-on du matériel (PC) qui devait arriver ?

Réponse du Proviseur :

« -Pas plus qu'il y a deux mois »

## CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Quel est le process mis en place par les équipes pédagogiques en vue d'un hypothétique confinement ?

Réponse du Proviseur :

*« -Je n'ai pas de réponse à vous apporter. »*

Réponse des représentants des enseignants :

*« -Les équipes se concertent et réfléchissent à la rédaction d'un document pour cadrer l'enseignement à distance. Ceci étant les enseignants doivent tenir compte des équipements de chacun pour trouver les meilleures solutions : tout le monde ne peut pas faire pareil d'un enseignement à l'autre. »*

## COMMUNICATION

- En tant que parents délégués, nous rappelons que notre rôle en conseil de classe est de représenter les parents lors des conseils. Les questions sont certes parfois nombreuses, mais il faut reconnaître que la période anxiogène est quelque peu responsable des questionnements.

Réponse du Proviseur :

*« -Je ne comprends pas cette remarque car la parole est toujours très libre en conseil de classe et les élèves et les parents peuvent intervenir autant que de besoins. »*

- Même si nous sommes conscients que le contexte sanitaire complexifie la communication pour tous, ainsi que l'incertitude sur de nombreux points, il s'avère que nombre de parents regrettent le manque d'informations sur des sujets d'orientation, d'examens ou encore sur les enseignements de spécialité. Un manque de prévisionnel est noté, laps trop court pour s'organiser. D'autre part, on peut certes parler d'autonomie ou d'apprentissage d'autonomie pour nos enfants, mais là encore les parents souhaiteraient davantage de transparence et de ce fait être aussi destinataires des messages ENT, afin d'accompagner au mieux leurs enfants.
- Quelle est la communication qui a été mise en place entre le Lycée et les collèges en remplacement de la journée portes ouvertes ?

Réponse du Proviseur :

*« -Comme tous les autres lycées du District, c'est par l'intermédiaire des sites des établissements : capsules vidéos. »*

- Pour terminer sur une note plus positive, je tenais à féliciter la mise en place de ces ateliers SLAM, découverts par pur hasard. L'implication de tous les intervenants auprès de ces jeunes de la classe allophone est remarquable. L'ambiance sympathique et bienveillante permet aux jeunes, même les plus réservés, de participer activement par le biais de jeux de rôles et la verbalisation fait le reste. Dommage qu'il n'y ait pas davantage de communication sur ces initiatives auprès des jeunes. Bravo aux professeurs et autres interlocuteurs qui cautionnent ces projets, dans les différents lycées de secteur !

Réponse du Proviseur :

« -Ces actions culturelles sont toujours ciblées, il est impossible de les offrir à l'ensemble des élèves du lycée. Il en est de même pour le projet « musique classique » et pour « le concert inter-lycées ».

Avant de conclure, Monsieur le Proviseur rappelle que la prochaine réunion du Conseil d'Administration se déroulera le jeudi 8 avril 2021 à 18 h 45 et portera sur le compte financier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, Monsieur le Proviseur lève la séance à 20 h 00 .

**Le Président du  
Conseil d'Administration**

**Christian BOUDA**



**Le Secrétaire de séance**

**Catherine LOHEAC**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Catherine LOHEAC", written over a diagonal line.